

Les Cahiers des dix



Présence de la Corriveau

Luc Lacourcière, C. C.

Number 38, 1973

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1025313ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1025313ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les éditions du Bien Public

ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Lacourcière, L. (1973). Présence de la Corriveau. *Les Cahiers des dix*, (38), 229–264. <https://doi.org/10.7202/1025313ar>



Photo: Musée du Québec, 1973.

François Dubé rencontre la Corriveau, peinture de Georges Saint-Pierre. Collection Jean-Louis Gagnon, Chicoutimi.

Présence de la Corriveau

Par LUC LACOURCIÈRE, C. C.

Au moment d'aborder le dernier volet d'un triptyque sur l'étrange destinée de Marie-Josephte Corriveau, je ne trouve pas de titre plus approprié pour le définir que celui de sa présence. En effet après plus de deux siècles, il ne se passe pas d'année, sans que sous une forme ou sous une autre elle ne soit encore ramenée à la surface de l'actualité, au sommaire d'un livre ou d'une revue, dans la chronique d'un journal, voire dans des créations littéraires et artistiques de toutes sortes. Et cela sans compter les multiples allusions écrites et verbales qui ont fait d'elle un personnage pour ainsi dire proverbial. Pourtant ce n'est là encore que la partie immédiatement accessible de sa renommée. Sa légende continue de se propager de bouche en oreille, principalement autour des lieux qui ont été associés à son triste destin, et à rayonner dans toutes les directions. Voilà ce que je voudrais maintenant expliquer à l'aide de nombreux témoignages obtenus directement par tradition orale.

Mais au préalable il me faut encore disposer d'une abondante documentation écrite, certes d'inégale valeur, qui s'ajoute à celle que j'ai déjà analysée dans mes études antérieures parues aussi dans les *Cahiers des Dix*.¹

Dans un premier temps, en m'appuyant sur les pièces retrouvées des deux procès devant une cour martiale et sur d'autres documents du XVIIIe siècle, j'ai exposé le déroulement de cette ténébreuse affaire depuis la découverte du cadavre de Louis-Etienne Dodier dans un rang de Saint-Vallier de Bellechasse jusqu'au cer-

1. Luc Lacourcière, *Le triple destin de Marie-Josephte Corriveau (1733-1763)*, dans « Les Cahiers des Dix », numéro 33, 1968, pp. 213-242. — *Le Destin posthume de la Corriveau*, *ibid*, no 34, 1969, pp. 239-271.

tificat d'innocence accordé par James Murray à Joseph Corriveau le 19 avril 1763 et à la pendaison en cage de sa fille Marie-Josephte, veuve Dodier, à un carrefour de la Pointe-Lévy. A cette documentation historique de première main, il reste à ajouter une pièce contemporaine qui m'avait alors échappé, mais qui apporte un éclairage nouveau sur la manière dont fut appréciée à Londres la conduite de Murray en ces circonstances. C'est une lettre, datée du 12 novembre 1763, que le gouverneur de Québec adresse à l'avocat Charles Gould Esq^r2 en réponse aux blâmes que, de toute évidence, il a encourus de la part du secrétaire d'état, Lord Egremont.³ Malheureusement il m'a été impossible de retracer dans les archives de Londres et d'Ottawa la lettre même de Gould et les remarques de Lord Egremont. Mais par la réponse de Murray, dans le contexte des événements déjà connus, il semble bien que les reproches aient porté sur deux points principaux. D'abord sur le certificat d'innocence accordé à Joseph Corriveau à la suite du second procès, le pouvoir de pardon d'un condamné à mort n'appartenant qu'au roi.⁴ Ensuite sur l'irrégularité de la procédure suivie en organisant une cour martiale pour juger des civils.

Sur le premier point, Murray répond que si la cour martiale et lui-même ont erré dans ce cas, leurs intentions étaient pures, parce qu'ils ne connaissaient pas exactement les limites de leur juridiction.

Quant au second point concernant la cour martiale, Murray appuie sa justification sur des précédents survenus il y a plus de deux ans à Montréal, où le gouverneur a approuvé des sentences de pendaison envers deux Canadiens.⁵ Il manifeste donc sa sur-

2. « Gould (afterwards Morgan), Sir Charles (1723-1806), judge advocate general... He was called to the bar at the Middle Temple in 1750, and in 1771 was appointed judge advocate general... » *The Dictionary of National Biography*, London, Oxford University Press, vol. VIII, p. 285.

3. « Wyndham or Windham, Sir Charles, Second Earl of Egremont (1710-1763), statesman... In the Spring of 1761... Egremont succeeded him [Pitt] as secretary of state for the Southern department. He had two months before (8 July) been sworn of the privy council... », *Ibid.*, vol. XXI, pp. 1155-1156.

4. Le texte du certificat d'innocence, signé par Murray, et le pardon de George III sont publiés dans *Le triple destin...*, «Les Cahiers des Dix», no 33, 1968, pp. 232-233.

5. L'un de ces Canadiens était un Français du nom de Saint-Paul, condamné à être pendu dans les chaînes pour des meurtres commis le 9 mars 1761. Cf *Le triple destin...*, *ibid.*, p. 235. On ne connaît pas l'identité du second condamné dont parle Murray.

prise qu'à la suite de décisions semblables à celle qu'il a prise on ne l'ait pas avisé de l'irrégularité d'une telle procédure, insinuant en plus que Thomas Gage, avec qui il n'était pas toujours en bonne intelligence, est fautif de n'avoir pas soumis ces cas à Londres.⁶ Enfin Murray ajoute que lorsque des tribunaux réguliers seront établis à Québec, il ne sera plus responsable des erreurs qui pourraient survenir. Comme sa lettre est à la fois importante et inédite, en voici le texte intégral.

Quebec 12th November 1763

Sir !

I cannot delay a moment, to return thanks for your very obliging favor of the 11th August; I must for ever think myself greatly obliged to you for the Tenderness and Delicacy you have shown in the Business of Joseph Corriveau &: &: You must be persuaded that tho' we have Err'd our Intentions were Innocent, and I confess to you it was lucky we did not know how limited our Jurisdiction here has been for four years. His Majesty's new Subjects, already prejudiced by avery [sic] Popish Art against us, must have conceived a strange opinion of their new Masters, who had no law to punish the most notorious murder that perhaps has ever been committed.

I understand a Civil Jurisdiction will soon be established here, when that happens, We can no longer be liable to any mistakes which can appear at your Office, in the mean time I have communicated to the Governors of Three Rivers, and Montreal the knowledge I have learn't from yourself, I am confident the information was equally necessary to them as it was to me and I am surprized I was not aprised of the irregularity of our proceedings in time, as I am certain it is more than two years ago since two Canadians were hanged at Montreal by the sentences of a General Court Martial, approven of by, General

6. L'Acte de capitulation de Montréal signé, le 8 septembre 1760, entre Amherst et le Marquis de Vaudreuil stipulait que « Les gens de ce pays continueront d'être gouvernés suivant la coutume de Paris et les lois et usages établis par ce pays ». En instituant une cour martiale pour juger des civils canadiens Gage et Murray dérogeaient-ils à cette clause ? Je laisse à un juriste le soin d'approfondir la question. Toutefois, je note qu'un biographe de Thomas Gage souligne qu'alors « Criminal cases were to be tried by courts-martial. The governor, with the advice of his council, was given complete administrative responsibility ». Et plus loin: « Criminal cases caused no special trouble, since justice could be meted out with a quick and even hand ». John Richard Alden, *General Gage in America*, Baton Rouge, State University Press, 1948, Chapter IV, *Montreal Interlude*, pp. 55 et 57.

Gage, the Governor of that Place, to which I add, the Paragraph of the Secretary of States letter quoted to you by the Judge Advocate Mr. Cramahé; I certainly must do you the Justice to believe that the proceedings of that Court Martial were never sent to you, but I can with difficulty reconcile Lord Egremonts letter, to his Seeing the Affair of Corriveux in the same light that you do.

If, Sir! I can be of any service to You in this part of the World, I shall be happy in receiving and executing your Commands, for I am with great Truth, and regard.

Sir!

Your's &: &:

J[ames] M[urray] ⁷

To

Charles Gould Esq^r.

A propos de la pendaison en cage, *in chains*, nous savons déjà qu'il s'agissait d'une vieille coutume anglaise qui avait été spécialement légalisée dans une loi de 1752.⁸ Outre les précédents de Montréal dont il fait état dans sa lettre, Murray aurait aussi pu évoquer plusieurs cas analogues survenus dans les colonies britanniques de Nouvelle-Angleterre. A ce sujet voici le témoignage significatif de Frederick Howard Wines:

« Our forefathers, who had emigrated to secure for themselves the blessings of civil and religious freedom (to say nothing of making their fortunes in the new world) were capable of as arbitrary and cruel acts as any of their Old World oppressors, as is witnessed not only by the insane persecution in New England of old women and young girls as witches, but by various other facts less familiar. In New York, for example, negro slaves were sometimes burned alive, and, in order that they might be longer in burning, green wood was used in making the fire. Worse even than that, they were sometimes hung up in a sort of frame and left to starve to death and their bodies to be eaten by the birds. »⁹

7. Archives publiques du Canada, MG 23, G II, 1, vol. 1, pp. 29-30.

8. *An act for better preventing the horrid Crime of Murder*. Chapter 37. Statutes United Kingdom, 25, George II, 1752.

9. Frederick Howard Wines, *Punishment and Reformation*, New, Enlarged Edition, New York, Thomas Y. Growell Company, Publishers, 1910, pp. 151-152.

Ailleurs on cite des cas précis de pendaison en cage. En 1682, sur l'ordre de William Berkeley, « the vengeful old governor », un homme de la Virginie, « Anthony Arnold. . . was hanged in chains ». ¹⁰

Naturellement comme en Angleterre et comme à Québec et à Montréal ces pendaisons spectaculaires donnèrent lieu à des légendes. Samuel Adams Drake en cite une qu'il situe à l'entrée du port de Boston pour expliquer le toponyme de Nix's Mate donné à un îlot maintenant submergé. Et il ajoute ce commentaire:

« . . . it was usual to hang in chains condemned pirates at the entrance to a port, to signal a like warning to those who followed the sea as their highway. Long custom had sanctioned this *post-mortem* sentence. The laws allowed it and the people approved it. » ¹¹

Par ailleurs, c'est sous forme de *ballad* que s'est conservé le souvenir de Mark et Phillis, les deux serviteurs noirs de John Codman à Charlestown, dans le Massachusetts. Ils furent arrêtés pour avoir empoisonné leur maître:

« Mark and Phillis were condemned to death — Mark by hanging, Phillis to be burned. The executions took place at Cambridge on September 18, 1755. The body of Mark was hanged in chains on Charlestown Common. » ¹²

Revenant maintenant à la légende de la Corriveau, il n'y a donc pas lieu de s'étonner qu'elle ait tant fasciné le peuple et les écrivains. Lorsque le commandeur J.-Eugène Corriveau accusait Philippe Aubert de Gaspé de supercherie et annonçait, en 1947, que la réfutation de son étrange récit comporterait « des révélations sensationnelles » et s'appuierait sur « une documentation officielle irréfutable, » ¹³ il contribuait lui-même à entretenir le souvenir de son homonyme. Bien plus, la découverte des pièces authentiques des deux procès, tout comme l'exhumation de la cage de fer un

10. Thomas Jefferson Wertenbaker, *A History of American Life*, vol. II *The First Americans*. New York, The Macmillan Company, 1946, p. 215.

11. Samuel Adams Drake, *A Book of New England Legends and Folk Lore*, Revised Edition, Rutland, Vermont, 1971, pp. 66-67.

12. *American Murder Ballads and their Stories*, Collected and Edited by Olive Woolley Burt. New York, Oxford University Press, 1958, p. 154.

13. *Légende ou fait historique ?* Dans « L'Action catholique », Québec, 10 juin 1947, p. 4, col. 2.

siècle plus tôt, vers 1850, allait redonner à toute l'affaire un regain de popularité. A vrai dire si l'on en juge par les nombreux articles parus de droite et de gauche, avant comme après les récits contradictoires de Pierre-Georges Roy, dont j'ai déjà fait l'analyse,¹⁴ la Corriveau n'a jamais été oubliée. Ils s'inspirent la plupart du temps de Philippe Aubert de Gaspé et de William Kirby et charrient aussi bien les traits légendaires que les erreurs historiques. Par exemple Hazel Boswell, dans un petit livre agréablement illustré par elle-même, *French Canada: Pictures and Stories*, avoue candidement qu'elle a suivi les données des *Anciens Canadiens* et du *Chien d'or* parce que, précise-t-elle, avec assurance, « the records of la Corriveau's trial were destroyed ».¹⁵ Pour sa part, Roméo Langlois s'en tient à de Gaspé dans *Une Barbe-Bleue canadienne*. Le dessin qui accompagne son texte est signé A. Body et représente trois gaillards qui hissent, sous les yeux étonnés de badauds des deux sexes, une cage vide à une haute branche de ce qui paraît être un orme.¹⁶ France-Marie Royer, dans une thèse présentée à l'Université McGill, reprend le thème de l'empoisonneuse célèbre dont le peuple fit une sorcière.¹⁷ Pour Félix Leclerc, c'est aussi une sorcière qu'on a laissé pourrir dans une cage en bois.¹⁸

La Corriveau n'intéresse pas moins les auteurs anglo-canadiens que les Canadiens français. Edward Carruthers Woodley lui réserve une bonne place dans ses *Untold Tales of Old Quebec*. Il met d'abord l'accent sur l'usage que fit de la cage « that prince of showmen, Mr. P. T. Barnum, who thrilled generation after generation of Americans and Canadians. . . » en l'exhibant à travers le Canada et les Etats-Unis jusqu'à ce qu'elle périsse dans un incendie en 1872.

14. Voir *Le Destin posthume...* « Les Cahiers des Dix », no 34, 1969, pp. 266-270.

15. Hazel Boswell, *French Canada: Pictures and Stories*. New York, The Viking Press, 1938, pp. 31-32 et 81-82.

16. Roméo Langlois, *Une Barbe-Bleue canadienne, La Corriveau*. Dans « Le Magazine de Québec », Québec, Samedi 7 janvier 1939, p. 3.

17. France-Marie Royer, *Contes populaires et Légendes de la Province de Québec*. Thesis... for the Degree of Master of Arts, McGill University, 1943, p. 57.

18. Félix Leclerc, *Le Fou de l'Île*, Montréal, Fides, 1967, pp. 162-163. (La première édition est de 1946).

« To make its appearance more realistically horrible, some old bones were shown in one corner. The tale that the showman in charge told the crowd that gathered about him lacked nothing in the way of ghastly detail, and evidenced a remarkable development of the imagination of the speaker. »¹⁹

Vient ensuite ce que devait être en partie ce boniment, un amalgame de fictions scrupuleusement datées, empruntées à de Gaspé et à Kirby, le tout intitulé *The Horror of la Corriveau*. Le récit de Woodley a connu une très large diffusion. Il fut d'abord résumé par Herbert L. McDonald pour une de ses chroniques consacrées aux curiosités historiques, illustrées par Vic Child, et parut dans le *Toronto Telegram* sous le titre de *Canada's Only Witch*. Puis reproduit par plusieurs journaux dans le pays, il nous est revenu en traduction française dans *Le Soleil* de Québec: *Anecdotes canadiennes* No 15. *L'unique sorcière du Canada*.²⁰ L'illustrateur avait choisi de représenter une jeune femme versant, à la lueur d'une chandelle, du plomb fondu dans l'oreille gauche de son mari endormi. Mais il y a encore plus bizarre. Un professeur du Collège Militaire Royal de Saint-Jean, Frank X. Stever, jugea que cette anecdote pouvait servir à des fins pédagogiques. Il en fit une adaptation ayant pour titre *La Corriveau, Quebec's Witch*, et la fit figurer en tête d'un manuel scolaire destiné à apprendre l'anglais aux cadets canadiens-français.²¹ Ceux-ci, après avoir bien médité sur le texte et examiné l'illustration, où le plomb fondu est versé cette fois dans l'oreille droite, sont invités à répondre à une longue série de questions dont voici quelques échantillons:

Is La Corriveau's husband a help or a nuisance?...

Is T. P. Barnum crazy or smart?...

Does this story frighten you?...

Pour rendre l'exercice plus efficace, les mêmes questions sont ensuite reprises au passé:

Was La Corriveau ugly or beautiful? . . .

19. E. C. Woodley, *Untold Tales of Old Quebec*, Illustrated by W. Redver Stark, Toronto, J. M. Dent and Sons, 1949, pp. 71-77. Les citations sont de la p. 71.

20. Herbert L. McDonald, *Anecdotes canadiennes* No 15. *L'Unique sorcière du Canada*. Dans « Le Soleil », Québec, 24 août 1957. Je n'ai pas la date où la version anglaise a paru dans le *Toronto Telegram*.

21. Frank X. Stever et Douglas W. Veitch, Department of English, Collège militaire de St-Jean, *Readings in English for the French-Speaking Canadian*, Toronto, J. M. Dent and Sons, pp. 1-10.

How much did Barnum lose in the fire?... etc. .²²

La seule question que je serais porté à poser aux auteurs de ce manuel est bien la seconde au sujet de Barnum: Are you crazy or smart ?

Pour l'année 1954, mon inventaire comporte trois références, l'une à A. Ch. Guttenberg, la seconde à Marcel Trudel et la troisième au journal *Allô Police*. Guttenberg fait une analyse du *Chien d'or*, *The Golden Dog*, qui ne va pas au-delà de ce que dit Kirby. « L'influence des romanciers *gothiques*, note-t-il, se remarque dans le portrait horrifiant de la Corriveau. . . » qu'il définit « un genre de sorcière » et une empoisonneuse. Moins rassurante est son affirmation que le grand mérite de Kirby est d'être « très proche de l'histoire ». « Il ne déforme, précise-t-il, aucun événement ou personnage de marque pour arriver à ses fins. »²³ Cela ne s'applique guère à Marie-Joseph Corriveau. Marcel Trudel est plus prudent. Il ne s'aventure pas à raconter le procès, se contentant de signaler qu'il eut lieu dans une salle des Ursulines et que l'annaliste de 1866 est d'accord avec lui à propos de « la grande table ronde que l'on montre aux visiteurs », et sur laquelle Murray signa la sentence de mort.²⁴

Par contre le chroniqueur d'*Allô Police* qui signe J. D. P. en prend à son aise avec l'histoire, même s'il déclare vouloir « s'en tenir aux faits », ses sources étant les mêmes que celles qui ont abusé tant d'auteurs. Toutefois, il ajoute un contre-sens de son cru. Le broc qui serait l'instrument du crime n'est plus une fourche à foin ou à fumier, comme on l'entend au Canada, mais un vase portatif avec anse et bec comme le montre clairement l'illustration qui accompagne cet article, c'est le cas de le dire, de bric et de broc, intitulé *Le spectre de la Corriveau hanta longtemps les gens de St-Vallier*.²⁵

22. *Ibid.*, pp. 6-7.

23. A. Ch. de Guttenberg, *William Kerby*. Dans « La Revue de l'Université Laval », Québec, Vol. IX, no 4, décembre 1954, pp. 341-343.

24. Marcel Trudel, *Les Ursulines de Québec sous le régime militaire (1759-1764)*. Extrait de « Culture », XIV et XV, 1953-1954, p. 24. C'est le lieutenant-colonel Roger Morris qui signa la sentence de mort sur la table ronde (qui était ovale et l'est restée !) à titre de président du tribunal militaire. Murray n'assista pas au procès. Il ratifia la sentence, mais dut le faire au Château Saint-Louis où il résidait.

25. Dans « *Allô Police* », Montréal, 7 novembre 1954, p. 7.

Le souvenir de la cage hanta bien d'autres gens. La revue des textes qui lui sont consacrés m'amène au Carnaval de Québec de 1955. Cette année-là les organisateurs ont choisi comme thème des manifestations les légendes canadiennes et décidé d'élever dans la ville trois gigantesques monuments de glace, dont une tour et un château. Pour le troisième voici comment le communiqué remis aux journaux locaux l'annonçait:

« Le Comité des Monuments a aussi décidé l'érection d'un autre monument sur la place Taschereau, en face de la basilique. Ce dernier illustrera une légende canadienne bien connue, la cage de la Vieille Corriveau. Ce monument sera de moindre envergure que les deux premiers, mais il ne manquera pas d'attirer l'attention par son originalité. »²⁶

Qu'à Dieu ne plaise ! Cette cage projetée attirera aussitôt une volée de protestations. Une lettre circulaire adressée au président général du Carnaval d'Hiver, M. A.-F. Mercier, du journal *Le Soleil*, dénonçait ainsi le projet:

« . . . A qui profitera l'exploitation de cette bêtise ? . . . Qu'est-ce que cette Corriveau de macabre mémoire, qui n'est même pas de chez nous, vient faire ici sur la Place de notre Hôtel de ville, à l'ombre du monument de Son Eminence le Cardinal Taschereau et de notre vieux Séminaire ? Allons, un peu de décence et plus de jugement, que diable ! . . . Pourquoi réveiller cette lugubre légende qui ne repose sur aucun fait historique, fruit d'une imagination malade, en mal de popularité, que quatre-vingt-dix pour cent de notre population ignore aujourd'hui. . . .

Avouons en toute sincérité qu'il serait très inconvenant de ressusciter cette répugnante légende à notre Carnaval d'Hiver. Qu'elle reste ensevelie dans l'oubli du passé avec son ignoble personnage et ses malheureux maris. . .

Aux têtes dirigeantes de prendre action immédiatement pour choisir un sujet plus convenable et qui n'offensera personne. . . .

Age quod agis. . . »²⁷

26. Communiqué paru dans « Le Soleil » de Québec, mardi, 11 janvier 1955, p. 8, et dans « L'Action catholique », même date.

27. Une copie de cette lettre signée Jos Corriveau fut adressée à plusieurs personnages officiels dont Mgr Alphonse-Marie Parent, recteur de l'Université Laval, de qui je la tiens.

Cette lettre, ainsi que des protestations de vive voix, dans le même sens, produisit l'effet désiré. Les organisateurs du Carnaval jugèrent qu'il était plus sage de retraiter et de renoncer à leur cage de glace. Ils adressèrent un second communiqué aux journaux ainsi conçu :

« Le projet d'érection d'un monument de glace rappelant la cage de la femme Corriveau ne se réalisera pas sur la place de l'hôtel de ville. Après mûre réflexion, les promoteurs ont convenu qu'il ne serait pas convenable de placer un tel monument en face de la basilique et à côté du monument du premier cardinal canadien, S. E. le cardinal Taschereau. »²⁸

Pas de monument ! Fut-il éphémère et de glace ! Soit ! Marie-Joseph s'en passera comme elle a bien su se passer d'épithaphe en 1763. Son souvenir en 1955 n'en sera pas effacé pour autant, car qu'on la veuille ou non, la curiosité est de nouveau avivée à Québec autour de la légende de la Corriveau. On s'interroge de toutes parts. On veut connaître son histoire véritable et celle de ses maris. Les uns disent qu'elle en a fait périr deux et d'autres, encore davantage. Qu'en est-il au juste ?

Or on sait qu'aux Archives de Folklore on s'intéresse aux légendes. Les organisateurs du carnaval sont même venus chercher une documentation abondante en vue du Bal des Revenants, spectacle qui eut lieu dans la grande salle de bal du Château Frontenac, et dont la mise en scène avait été préparée par l'éminent comédien Pierre Boucher et Madeleine Doyon. Parmi ces revenants figuraient en bonne place les sorciers de l'Île d'Orléans, mais non leur amie de la Côte-du-Sud. Et pour cause !

On avait appris en outre que je possédais la copie des deux procès-verbaux des procès de 1763 que m'avait remise M. Joseph-Adjutor Patry, collaborateur de feu le commandeur Corriveau. Bref, c'est dans ce climat un peu spécial, entre la curiosité et le tabou, que je fus amené à faire, dans le cadre des « mercredis littéraires de la Faculté des Lettres », le 9 février suivant, une conférence publique que j'avais intitulée *La Corriveau, histoire et évolution d'une légende d'après des textes anciens et la tradition orale.*

28. « Le Soleil », Québec, samedi 15 janvier 1955, p. 3. « L'Action catholique », même date.

Les journaux de Québec en donnèrent des comptes rendus assez fidèles.²⁹ J'y exposais en abrégé la substance de mes études publiées dans *Les Cahiers des Dix*. Le 16 avril de la même année, je répartis cette conférence à Montréal, au Congrès de l'Institut d'Histoire de l'Amérique française.³⁰ Si j'évoque ces souvenirs personnels, c'est d'abord parce que c'était la première révélation publique de faits restés en grande partie inconnus pendant près de deux siècles. Mais c'est aussi parce que ces conférences me valurent d'enrichir mon dossier Corriveau sur plusieurs points. Et c'est enfin pour bien indiquer qu'à ce moment-là elles ne changèrent pas grand chose au destin posthume de Marie-Joséphite, sauf chez des généalogistes soucieux de leur lignée et peut-être chez quelques artistes en mal de création. En tout cas, elles ne mirent pas un terme aux écrits fantaisistes et erronnés la concernant, comme la suite va nous le démontrer. Il serait cependant fastidieux de relever pour chacun les erreurs d'origine livresque, ordinairement les mêmes, qui passent d'un récit à l'autre. Dans l'examen que j'en fais, je m'en tiens donc aux éléments nouveaux qui ne sont pas attestés dans la tradition orale. Ainsi Alain Robert qui suit d'assez près *Allô Police* y apporte une correction inattendue. Le broc (de type pichet) devient chez lui un bloc:

« Louis Dodier, écrit-il n'avait pas été rué par son cheval. On lui avait plutôt enfoncé le crâne avec un bloc de métal. Les enquêteurs avaient mis la main sur l'instrument du crime. »

Et il termine par un prochronisme au sujet de la cage exposée à Québec en 1850: « Cette exposition n'eut pas l'heur de plaire à tout le monde. Elle fut bientôt contremandée. »³¹

Plus sérieuse cependant est l'étude de Charles-M. Letarte, parue en trois tranches dans « Le Courrier de Montmagny », sous un titre pourtant trompeur, *Les Seigneurs de la Rivière du Sud, souvenir d'après la conquête*.³² Il y est fort peu question des Couillard de Lépinay. C'est la Corriveau qui occupe toute la pla-

29. « L'Action catholique », Québec, 14 février 1955, p. 4. « Le Soleil », Québec, 10 février 1955.

30. Il y eut compte rendu dans « Le Devoir », Montréal, 18 avril 1955, p. 5. Et dans RHAF, vol. IX, no 1, juin 1955, p. 150.

31. *Enigmes criminelles*, « La Corriveau ». Dans « Le Samedi », Montréal, 18 février 1956, pp. 15 et 48.

32. « Le Courrier de Montmagny », 30 novembre, 7 et 14 décembre 1956.

ce, bien qu'elle ait appartenu à la seigneurie de La Durantaye et Saint-Michel. Les sous-titres corrigent cette première impression. On sent chez Letarte un souci réel de se documenter aux sources, de vérifier dans les registres paroissiaux l'identité des personnages impliqués dans le drame et de consulter les actes notariaux, un peu hâtivement toutefois. D'où erreur de lecture sur l'interprétation de certaines dates. Quant à la partie légendaire, elle reprend aussi les idées reçues chez les auteurs antérieurs, notamment de Gaspé. Cette étude est illustrée de six dessins de Maurice Marquis, dont une cage qui peut rivaliser avec les autres pour l'irréalisme horrifique de sa conception.

Je ne mentionne qu'en passant François Hertel qui dans *O Canada mon pays, mes amours* papillonne sur divers sujets dont les légendes d'autrefois. Il explique ainsi ce qu'était la Corriveau : « C'était le squelette d'une femme qui avait été condamnée à la pendaison pour avoir tué ses deux maris ». ³³ Pour le reste il cite des fragments des *Anciens Canadiens*. Dans *On veut savoir*, ³⁴ Léon Trépanier répond au meilleur de sa connaissance à une question d'un auditeur radiophonique ; à un détail près, Louis Didier, la veuve Didier [sic], il résume une des versions de Pierre-Georges Roy, celle de 1937. ³⁵ C'est aussi Trépanier, Pierre-Georges Roy et de Gaspé qui servent d'uniques sources à Raymond Boyer pour sa décevante encyclopédie du crime. ³⁶ Avec Norah Story, la Corriveau fait son entrée dans un dictionnaire. *The Oxford Companion to Canadian History and Literature* ³⁷ lui fait l'honneur d'une biographie d'une trentaine de lignes d'après de Gaspé et Georgina Penée [sic], soit dix de plus qu'à Pierre-Georges Roy qui n'en a que vingt ! Le tome III du *Dictionnaire biographique du Canada*, qui doit paraître incessamment, lui en consacra bien davantage. ³⁸

33. François Hertel, *O Canada mon Pays, mes Amours*, Paris, Editions de la Diaspora française, 1959, p. 101.

34. Léon Trépanier, *On veut savoir*, Tome II. Montréal, 1961, pp. 163-164.

35. *L'histoire de la Corriveau*, Dans « Les cahiers des Dix », no 2, 1937, pp. 73-76.

36. Raymond Boyer, *Les crimes et les châtements au Canada français du XVIIe au XXe siècle*, Montréal, Le Cercle du Livre de France, 1966, pp. 116-117.

37. Toronto, London, New-York, Oxford University Press, 1967.

38. J'en ai rédigé le texte.

Notons encore, pour mémoire, une nouvelle à sensation, datée de Lévis 1766, ayant pour manchette *La Corriveau a disparu*:

« Les gens de la Pointe-Lévis, y apprend-t-on, n'entendent plus, la nuit, les grincements des chaînes de la Corriveau. Son corps noirci ainsi que la cage qui l'emprisonnait sont mystérieusement disparus au cours d'une nuit, il y a plusieurs mois. On ignore ou l'on feint d'ignorer où est rendu le tout.

Les enfants et les passants nocturnes n'auront plus crainte maintenant d'avoir le haut-le-coeur ou la frousse à la vision de la pendue qui a bien payé pour son crime. »³⁹

Était-ce bien là une primeur ? Le reporter imaginaire de 1763 avait manqué le *scoop* du meurtre, des procès et de la pendaison, pourtant plus sensationnels. Celui de 1766 veut sans doute réparer son oubli. Mais il prend à son compte une suspension de la cage d'au moins trois ans ! Et il présage un peu hâtivement la disparition des peurs dont les récits viennent à peine de naître et dureront deux siècles et plus. Comme quoi il faut parfois se méfier des journaux même rétrospectifs !

Par ailleurs il ne faut pas non plus accorder une confiance aveugle aux ouvrages de luxe. Le recueil de Claude Aubry, *Le Violon magique et autres légendes du Canada français*, avec gravures de Saul Field, en est le plus bel exemple. L'auteur a beau parler dans sa préface du « sérieux travail préliminaire de recherche intensive » qu'il a dû faire avant de récrire les légendes, il n'y paraît guère dans son chapitre sur la Corriveau. Il a d'ailleurs une conception assez singulière de la recherche comme de la légende :

« J'ai dit-il, pris grand plaisir à récrire les légendes qui forment ce recueil. Je l'ai fait sur un ton quelque peu ironique, je l'avoue, et dans l'esprit de notre temps, disons plutôt dans l'esprit d'un honnête homme du XX^e siècle, mais tout en respectant la trame et non sans une certaine amitié pour les personnages de ces récits. »⁴⁰

39. *Le Boréal Express, journal d'histoire du Canada*, Tome II, *Régime britannique 1760-1810*, Trois-Rivières, 1967, p. 6 (ou 274).

40. *Le Violon magique et autres légendes du Canada français*. Texte de Claude Aubry, gravures de Saul Field. Ottawa, Les Editions des deux Rives, 1968, p. 11. L'édition anglaise a pour titre *The Magic Fiddler and other Legends of French Canada*, Toronto, Peter Martin Assoc. Ltd, 1968.

Mon amitié certaine pour les mêmes personnages s'accommode mal de ces prétentions déformatrices et moins encore du préambule sur la Corriveau où l'auteur nage dans la confusion. Après avoir affirmé que c'est là une de nos seules légendes « à reposer sur des faits réels », il se demande, quelques paragraphes plus loin, si la Corriveau a « vraiment existé », si elle a « réellement fait ce qu'on lui a reproché », si on l'a « puni [sic] comme on le dit », si elle fut « méchante, perverse, une initiée de Baal Zebub ou une victime de la société de son temps ». Et il répond à cet ergotage par une pirouette :

« Il serait sans doute assez facile de trouver réponse à la plupart de ces questions, à en avoir le cœur net avec la Corriveau : on n'aurait qu'à remonter aux sources, consulter la documentation imposante accumulée par certains érudits. Autrement dit, rejoindre le fait divers et tuer la légende. »⁴¹

Monsieur de La Palice n'aurait certes pas mieux dit ! Mais alors pourquoi faire état d'un « sérieux travail préliminaire de recherche » ? Surtout si l'on se contente pour le reste d'une citation de quatre pages d'un honnête homme du XIX^e siècle, parce qu'on ne « pourrait récrire cette légende aussi joliment et avec tant d'ingénuité »⁴² que de Gaspé.

Ce dernier aveu d'impuissance à rivaliser avec le récit particulièrement réussi que de Gaspé mettait dans la bouche de José Dubé, en 1862, est révélateur de la conception désuète qu'Aubry se fait de la légende en littérature, telle que l'ont pratiquée les anciens conteurs canadiens d'un autre âge.

Rejoindre le fait divers, loin de tuer la légende permet d'en mieux saisir la genèse. De Gaspé avait déjà compris cela et l'avait dit dans ses « notes et éclaircissements » des *Anciens Canadiens* à propos précisément de Marie-Joseph Corriveau, dont le « triple destin, historique, légendaire et littéraire », dois-je le rappeler, forme une « passionnante énigme » qui n'est pas toujours facile à résoudre.⁴³

41. *Ibid.*, p. 51.

42. *Ibid.*, p. 51. La citation des *Anciens Canadiens* est aux pp. 52-55.

43. Voir *Le Triple Destin*. . . « Les Cahiers des Dix », no 33, 1968, p. 214. Aussi pour l'analyse du récit de Philippe Aubert de Gaspé, *Le Destin posthume*. . . « Les Cahiers des Dix », no 34, 1969, pp. 244-250.

J'abandonnerais volontiers ce *Violon magique*... en vantant son agréable présentation graphique et les gravures de Field, entre autres celle de la Corriveau avec l'oiseau perché sur un arbre sec auquel la mystérieuse cage de fer est suspendue dans un ciel de sang, mais ce livre qui a connu simultanément une double édition française et anglaise, me pose un autre problème que je ne puis passer sous silence, malgré le désir que j'en aie. C'est la lettre-préface du « doyen de nos folkloristes », mon maître, le regretté Marius Barbeau. Son avant-propos doit bien être parmi les dernières pages qu'il ait écrites à un moment où les faits et les légendes se présentaient pêle-mêle à sa mémoire oublieuse.

Parmi ses innombrables écrits, je n'ai trouvé qu'une allusion passagère à la Corriveau. Elle remonte à 1920 et fait partie de ses anecdotes sur les enchantements et la sorcellerie :

« Si la Corriveau, écrivait-il, une sorcière notoire fut pendue naguère pour ses forfaits supposés, il en est bien d'autres [sorciers et charlatans] qui, au Canada, ont pratiqué leur art en toute sécurité. »⁴⁴

Cette sécurité dans la pratique de la sorcellerie n'est cependant pas partagée par l'abbé Honorius Provost qui rapproche le cas de la Corriveau des répressions d'un ancien évêque de Québec. Il écrit :

« Mgr Pierre Denaut s'adressa au moins deux fois de suite aux paroissiens de la Pointe-Lévi — c'était la porte d'entrée de la Beauce, soit dit en passant —, la première fois le 13 avril 1797 pour les mettre en garde contre les remèdes superstitieux, la deuxième fois, le 13 avril 1799, à l'effet de les guérir pour toujours de la fantaisie de consulter les sorciers et délinquants de mal donné. La Corriveau avait pourtant servi d'exemple assez récent dans la place. »⁴⁵

Comme si elle avait été pendue pour sorcellerie ! Quoi qu'il en soit, dans son avant-propos du *Violon magique*..., Barbeau évoque sur le tard et à la hâte « l'histoire de cette femme, long-

44. Marius Barbeau, *Anecdotes populaires du Canada*, dans « The Journal of American Folk-Lore », vol. 33, no 129, July-September, 1920, p. 215.

45. Honorius Provost. *Sainte-Marie de la Nouvelle-Beauce, histoire religieuse*. Québec, 1967, p. 575.

temps considérée comme vraie qui fut l'objet de recherches récentes par le professeur Luc Lacourcière de l'université Laval ». ⁴⁶ Recherches dont le contenu exact s'est sûrement estompé dans la brume de ses souvenirs et dont il essaie quand même de rendre compte avec des formules hésitantes comme « aurait assassiné son mari... », « aurait été enfermée dans une cage... il semble... il se peut... » Il parle donc de la Corriveau, mais par une sorte de superposition d'images, il a dans l'esprit une autre femme, Marie Allaire, de Beaumont, qui fut la mère de nombreux enfants de Malcolm Fraser, le seigneur de La Malbaie, dont il a jadis écrit l'histoire. ⁴⁷ Mais la conduite « du général Frazer [sic] qui passa un hiver avec une petite troupe de soldats dans l'église de Beaumont », ⁴⁸ n'a pu d'aucune façon embarrasser le général Wolfe, déjà mort depuis le 13 septembre 1759.

Les avatars de la Corriveau ne s'arrêtent pas là. Bien au contraire. Mais il devient difficile de suivre toutes ses transformations, tant elles sont nombreuses avec des rappels évidemment de l'une ou l'autre des versions publiées antérieurement. En 1969, c'est une entreprise commerciale de London, Ontario, qui, sous la rubrique: *It Happened in Canada* (genre de « Believe it or not »), diffuse dans plusieurs journaux anglais un dessin illustrant « *The Horror of La Corriveau* ». On y voit une nouvelle cage de forme polyédrique contenant un squelette et surmontée d'un fantôme qu'accompagnent douze lignes de texte pour rappeler les traits essentiels de l'histoire, sans oublier Barnum. Renseignement pris auprès de la Johnston Artcraft Features, le responsable, Gordon Johnston, sur une formule préparée d'avance, nous révèle honnêtement sa source, *Untold Tales of Old Quebec* de Woodley. ⁴⁹

Les responsables du Pavillon des légendes canadiennes à Terre des Hommes, en 1970, n'ont pas fait montre de la même courtoisie.

46. *Le Violon magique*. . . Avant-propos, p. 9.

47. Marius Barbeau, *The Kingdom of Saguenay*, Toronto, Macmillan, 1936, pp. 33-53. Et en français, *Le Saguenay légendaire*, Montréal, Beauchemin, 1967, pp. 25-47.

48. *Le Violon magique*. . . p. 10.

49. La réponse de Gordon Johnston est du 13 février 1969. Je n'ai pas le nom, ni la date du journal de Sainte-Catherine, Ontario, où le dessin a paru.

Après avoir dépêché aux Archives de Folklore un historien au service de la ville de Montréal et m'avoir soumis un questionnaire en dix-huit points, préparé à partir du *Triple Destin*. . . en vue de reconstituer aussi exactement que possible la légende de la Corriveau, ils se sont arrêtés, pour des raisons que j'ignore, à la solution la plus facile: une trame sonore pour créer une ambiance diabolique, le dessin d'Henri Julien, sans nom d'auteur, agrandi aux dimensions d'une murale (poster) et, en très gros caractères, un texte anonyme, lui aussi. Je le transcris en regard de celui qui l'a inspiré pour la satisfaction de Claude Aubry.

La Corriveau est sans doute l'une des seules légendes à reposer sur des faits réels. Elle raconte la sinistre affaire d'une femme qu'on disait sorcière, et empoisonneuse, et qui aurait tué deux maris.

Cette réputation lui valut à la fin, le sort terrible d'être pendue, puis longtemps exposée dans une cage de fer.

(Pavillon des légendes canadiennes, Terre des Hommes, 1970).

Sans doute la plus macabre de nos légendes, une des seules d'ailleurs à reposer sur des faits réels. . . La Corriveau, comme on l'appelait, avait parait-il, tué son mari... L'une des versions de cette légende prétend qu'elle en aurait tué deux.

. . . le sort terrible qui, assure-t-on, fut le sien: être pendue, puis longtemps exposée dans une cage de fer. . . On la disait empoisonneuse de profession. . .

(Aubry, *Le violon magique*, p. 51.)

Pendant que La Corriveau est ainsi exposée à Montréal, il ne faudrait pas croire que les Québécois l'ont oubliée. Un journaliste du nom de Rosaire Tremblay se charge de la leur rappeler. Jugeant que le Carnaval de 1971 avait quelque peu manqué de couleur locale, il y va de sa petite suggestion pour l'avenir. Et cela nous vaut une nouvelle interprétation de la légende:

« Qui n'a pas entendu parler des sorciers, des lutins et de la Corriveau de l'île d'Orléans? Je m'arrête à cette dernière. La Corriveau, ayant tué son mari avec l'aide de son amant en lui coulant du plomb dans l'oreille, fut placée dans une cage que l'on suspendit à un arbre au bout de l'île. . . En voilà une légende que l'on pourrait exploiter. »⁵⁰

50. Rosaire Tremblay, *Parfum et Vinaigre*. Dans « Le Journal de Québec », 24 février 1971, p. 7.

Comme si elle ne l'avait jamais été ! Je me contente de souligner les traits nouveaux qui n'apparaissent pas dans les versions antérieures: le plomb qui n'est même pas fondu, l'aide de l'amant (confusion probable avec le crime de Cordelia Viau qui est elle aussi longtemps restée dans la mémoire populaire et a donné lieu à une plainte) et le transfert de la cage au bout de l'île d'Orléans. Inutile d'ajouter que les organisateurs du carnaval, déjà échaudés par une cage de glace, battirent froid à cette proposition.

Cependant la Corriveau et sa cage continuent de se déplacer. Voilà que la Commission de géographie du Québec s'inquiète d'un détail orographique du cap Diamant. Son secrétaire a lu dans le magazine *Perspectives* qu'un

« . . . endroit du cap a été appelé Pointe-à-la-Corriveau depuis qu'on y installa, en 1763, une cage renfermant vivante Marie-Joséphite Corriveau trouvée coupable d'avoir assassiné ses deux maris. »⁵¹

C'est le toponyme seul qui préoccupe la Commission. « Vous serait-il possible, m'écrit-on, de nous confirmer l'emplacement exact de cette pointe afin que ce nom puisse entrer dans notre fichier toponymique ? » Aucune pointe, à ma connaissance, n'a été nommée Corriveau avant l'articulet de Léon Bernard qui n'apporte aucun témoignage oral ou écrit à l'appui de son assertion, bien qu'avant lui deux auteurs anglo-canadiens aient déjà situé la cage « at the top of Cape Diamond ». ⁵²

Pour Gérard Saint-Pierre, ce n'est plus la cage qu'il s'agit de transporter, mais la maison même où le meurtre de Louis-Etienne Dodier a été commis. S'appuyant sur le Procès-verbal de vente des effets de feu Dodier, le 2 février 1763, dans lequel il est dit que la maison fut licitée et adjugée à la veuve Dodier « a la charge de l'enlever dans le cours de l'hiver ou pour le plus tard dans le

51. Léon Barnard, *Sculptures ou caprices de la nature*. Dans *Perspectives*, vol. 14, no 17, 22 avril 1972, p. 15.

52. Gilbert Parker et Claude G. Bryan, *Old Quebec, The Fortress of New France*, Toronto, Copp, Clark Co., 1903, pp. 104-105. Voir *Le Destin posthume*. . . « Les Cahiers des Dix », no 34, 1969, p. 263.

cours de may », ⁵³ il échafaude une hypothèse généalogique pour prouver qu'après trois déménagements et autant de transformations en deux siècles cette même maison est rendue depuis 1967 au Domaine de Beaumont! On voudrait bien le croire, s'il ne manquait aucun chaînon à la démonstration. ⁵⁴

Parmi les récentes apparitions de la Corriveau, il y a encore lieu de signaler certaines manifestations qui augmentent son prestige fantasmagorique. C'est d'abord un ballet dramatique, chorégraphié par Brydon Paige sur des chansons originales de Gilles Vigneault et musique d'Alexander Brott. Commandé par la Commission du Centenaire de la Confédération, il fut présenté à la Place des Arts par la troupe des Grands Ballets canadiens avec le concours de l'orchestre symphonique de Montréal, les 21 et 22 décembre 1966, ⁵⁵ et repris par la suite en tournée au Québec et aux États-Unis, ainsi qu'à la télévision de Radio-Canada.

Je ne saurais dans le cadre de cet article en détailler l'argument. Je me contente de signaler que, contrairement à bien des chroniqueurs, le chorégraphe cherche plutôt à innocenter qu'à incriminer Marijou qu'on a appelée la Corriveau. Ainsi la fameuse cage est stylisée « par des fourches à foin disposées autour d'elle et tenues par les danseurs. . . Ceux-ci ouvrent et referment successivement la cage ainsi faite, pendant que la prisonnière tente de s'en évader. » L'intrigue donne un rôle nouveau à la servante Isabeau, celui d'une rivale et crée le personnage d'un officier géolier, amoureux de Marijou. Pendant la durée du spectacle, d'une trentaine de minutes, un chanteur symbolisant à lui seul le chœur antique, entonne lentement les différents couplets des deux chansons qui forment une sorte de commentaire poétique aux évolutions d'une vingtaine de danseurs, représentant la foule. ⁵⁶

53. Voir *Le Triple Destin*. . . « Les Cahiers des Dix », no 33, 1968, p. 220.

54. Gérard Saint-Pierre, *L'ancienne maison Goupil*. Dans « Beaumont 1672-1972 » [Album souvenir] publié par le Comité des fêtes du tricentenaire de Beaumont, 1972, pp. 53-55.

55. Voir Claude Gingras, *Rendez-vous avec La Corriveau*, dans « La Presse » section Arts et Lettres, Spectacles, le 17 décembre 1966, pp. 1 et 12. Aussi *La Corriveau aux Grands Ballets* « Le Magazine de La Presse », 4 février 1967, pp. 20-21.

56. Résumé d'après une copie autographiée de l'argument que Gilles Vigneault a eu l'amabilité de me remettre.

Oyez, oyez, gens de ce pays
 Gens de la ville et d'ailleurs aussi
 Je viens vous dire un conte effrayant
 Pour le chanter, c'est en se signant. . .

On aura reconnu le début de la première chanson que le poète a publiée dans son recueil *Exergues*⁵⁷ et que Pauline Julien interprète maintenant dans ses concerts avec une fougue vengeresse. En 1972, elle l'a enregistrée sur un de ses disques où elle la fait précéder d'un récitatif incisif:

« En 1763, dans la région de Québec, une femme nommée Marie-Josephte Corriveau fut accusée d'avoir assassiné son mari. Après un simulacre de procès expédié dans une langue étrangère aux témoins comme à l'accusée, elle fut condamnée et pendue. »⁵⁸

La seconde chanson de Vigneault avec laquelle se clot le ballet n'a pas de rapport direct avec le drame historique ou la légende. Elle exprime la plainte du géolier:

Marijou, Marijou,
 J'étais officier
 Au service des rois et des reines;
 J'ai le coeur, Marijou,
 Encor prisonnier
 De tes mains que je mis dans les chaînes.⁵⁹

Une troisième chanson, de Jean-Claude Dupont celle-là, relate encore la fin tragique de la Corriveau, amenée devant un juge anglais, condamnée, pendue en cage « pendant trois longs mois d'été » au bout desquels

Son crâne à terre il a roulé. . .
 Son père l'a pris, l'a ramassé
 Au village s'en est allé
 Voir le curé pour l'enterrer
 Dans le cimetière des damnés.
 Moi j'vous demande trois avé
 Pour la Corrivault de Saint-Vallier. . .

57. Gilles Vigneault, *Exergues*, Montréal, Nouvelles Editions de l'Arc, 1971, « La Corriveau », pp. 121-124.

58. Pauline Julien *Au milieu de ma vie. . .* Les Disques Zodiaque, ZOX 6002. Manufacturé et distribué au Canada par Trans-World. Le texte de la chanson *La Corriveau* est publié à l'intérieur de la pochette, mais non le récitatif.

59. Gilles Vigneault, *opus. cit.*, *Marijou*, pp. 117-119.

Inédite, cette « ballade de la pendue », sur une mélodie de Daniel Deschênes, figure au répertoire d'Edith Butler qui la chante à l'occasion, dans des concerts, depuis 1971.

Plus récemment, dans un film « conçu à partir d'un scénario original de Marthe Blackburn » et qui se veut « une réécriture essentielle de notre histoire », le souvenir de la Corriveau « victime d'une (in)justice. . . »⁶⁰ et l'image de sa cage suspendue à un arbre, formaient une séquence assez révélatrice d'une tentative de réhabilitation qui aurait certes réjoui le commandeur Corriveau.

Par ailleurs, il n'aurait guère prisé, semble-t-il, un spectacle présenté au centre culturel de Trois-Rivières en janvier 1973 et repris en février 1974, par une troupe de jeunes étudiants fort bien nommée « La semelle », si l'on en juge par l'esprit qu'ils essaient de déployer dans une création collective d'un goût douteux, intitulée *Hé la Corriveau*, parodie burlesque des deux fameux procès de 1763, mentionnée ici uniquement pour mémoire.⁶¹

Dans cette revue des textes écrits, qu'ils soient littéraires ou non, j'ai omis de mentionner certaines rééditions anciennes, comme celles des *Anciens Canadiens* et du *Chien d'or*, tout comme des comptes rendus qui ne font que ressasser une matière connue,⁶² mais qui attestent quand même l'intérêt constant que la Corriveau suscite dans le public.

Faisant maintenant le bilan de tous ces imprimés qui parlent de son histoire réelle ou posthume depuis 1862, soit depuis Philippe Aubert de Gaspé, je constate que soixante-quinze auteurs environ se sont intéressés à son sort, dont dix-huit anglophones. Et tous ensemble ils ont abordé le sujet une centaine de fois, quel-

60. « *De la fille du roy à Valérie. . .* » Compte rendu dans « Le Soleil », Québec, 13 mars 1974, p. 86; et Daniel Pinard « *En tant que femmes* » signe son premier chef-d'oeuvre. Dans « Le Devoir », Montréal, 13 mars 1974, p. 13.

61. Je remercie René Bouchard de m'en avoir obtenu une copie dactylographiée, de 23 pages.

62. Un ami de Trois-Rivières m'envoie le compte rendu, signé Michelle Guérin, d'une conférence donnée par Madame Isabelle Carrier: *Au cercle Marchildon, on ressuscite le curieux fantôme de la Corriveau, d'après Philippe Aubert de Gaspé*. « Le Nouvelliste », 22 décembre 1971, p. 25. Il y a reconnu des extraits familiers aux lecteurs des « Cahiers des Dix » mais n'y a trouvé aucune référence à ces cahiers.

ques-uns même, comme Louis Fréchette et Pierre-Georges Roy, récidivant jusqu'à proposer six ou sept textes différents. Certes ces redites sont d'inégale importance et offrent des points de vue fort divers. Pour les uns (soit trente-six pour cent), il s'agit de reconstituer d'abord le drame historique sur des données incomplètes et entachées d'erreurs avant d'aborder la légende. Pour d'autres (vingt-quatre pour cent), c'est la légende qui prime, appuyée sur quelques circonstances historiques, dates, lieux, personnages, etc... Une dizaine de textes relèvent de la création littéraire, romans, contes, chansons, théâtre, avec des anachronismes conscients ou non; un nombre égal comprend des critiques littéraires des textes précédents, tandis que le dernier vingt pour cent est constitué par des allusions assez brèves à l'un ou l'autre trait historique ou légendaire.

Ces statistiques n'ont, bien entendu, qu'une valeur approximative. Il faudrait encore y ajouter le dossier iconographique qui lui non plus ne manque pas d'intérêt. J'ai mentionné au passage une vingtaine d'illustrations qui accompagnent certaines publications. Un relevé complet des dessins, peintures, sculptures inspirés par la Corriveau en doublerait certainement le nombre. Par exemple, on la retrouve sur des émaux et autres ouvrages de céramique, et naturellement en des objets de fer forgé, appartenant à des collections privées. La plus grande fantaisie règne dans ces oeuvres d'art ou d'artisanat.

Pour les textes imprimés, leur nombre peut donner le change ainsi que leur diffusion multiple. La plupart d'entre eux ne font que répéter en d'autres termes ce qui a été dit auparavant sans recourir à de nouvelles sources inédites. Ils s'engendrent les uns des autres. Leur filiation peut s'établir, à quelques détails près, comme une véritable généalogie. Invariablement, l'on remonte à la même souche à laquelle se greffent des branches plus ou moins importantes. Plus près de nous, il y a la branche Pierre-Georges Roy; au tournant du siècle, celle de Louis Fréchette avait quelques rameaux. Les plus vigoureuses sont encore celles de Philippe Aubert de Gaspé et de William Kirby, deux romanciers, puisant chacun une part de leur suc chez Barthélémy Faribault et chez James

Lemoine. En somme, Kirby mis à part, l'on a affaire principalement à des écrivains de la rive sud qui, selon leur propre aveu, ont baigné dès leur enfance dans la légende de la Corriveau. Louis Fréchette et Pierre-Georges Roy étaient de Lévis; James Lemoine a grandi à Saint-Thomas de Montmagny et à l'Île-aux-Grues; de Gaspé à Saint-Jean-Port-Joli. Mais aucun d'eux n'a songé un instant à consigner directement sous dictée le témoignage précis d'un informateur véritablement issu des couches populaires, c'est-à-dire qui croit à ce qu'il raconte sans interférence de quelque lecture. Autrement dit, aucun n'a fait, à une époque où ce devait être plus facile, une véritable enquête folklorique avec toutes ses exigences scientifiques. La Corriveau leur a servi de prétexte à littérature et à histoires (au pluriel). Celui qui s'est le plus rapproché du point de vue ethnographique reste Philippe Aubert de Gaspé. Il était conscient en tout cas des trois niveaux de connaissance que sont l'histoire, la tradition légendaire et la création littéraire. Outre l'avantage qu'il avait d'être le premier à aborder le sujet, il a su par sa culture à la fois littéraire et populaire, témoin sa longue fréquentation des habitants, mettre dans la bouche même d'un conteur qu'il a connu, le vieux serviteur José Dubé, un récit qui offre les principales caractéristiques des peurs suscitées par la fameuse cage de la Corriveau. Et cela n'excluait pas chez lui l'influence séminale du poème de Robert Burns, *Tam O'Shanter*, comme j'ai essayé de le démontrer.⁶³

Après lui les auteurs font plus ou moins figure d'épigones. Ils dissertent sur l'histoire et la légende qu'ils ne réussissent pas à dissocier complètement. Ils s'empêchent dans les faits ou s'égarer, comme Fréchette, dans des considérations psychologiques de leur invention. C'est qu'au fond, ils n'ont pas un sens très vif de ce qu'est une légende locale dans l'endroit même où elle a cours. Il faut d'ailleurs avoir pratiqué l'enquête auprès de témoins authentiques pendant assez longtemps pour bien mesurer l'écart qu'il peut y avoir entre la légende cueillie de la bouche même d'un informateur et le récit retouché, récrit, enjolivé d'un littérateur. Pour

63. Voir *Le Destin posthume*. . . dans « Les Cahiers des Dix », no 34, 1969, pp. 248-250.

l'étude scientifique des traditions populaires, la première seule a une valeur de témoignage psycho-social, les remaniements étant tous suspects à quelque degré, du moins en principe. Car, aujourd'hui, l'influence de l'écrit sur l'oral se fait souvent sentir, pas tellement sur la forme que sur le contenu thématique. Lorsqu'une version orale était le produit évident d'une lecture, il m'a fallu l'écarter.

C'est maintenant le moment d'aborder directement l'apport de la tradition orale actuelle, objet premier de ma recherche sur la Corriveau. J'ai pour le faire cinquante-deux témoignages, tous inédits, consignés dans les Archives de Folklore, entre les années 1952 et 1973. La moitié d'entre eux sont enregistrés sur bandes magnétiques; les autres ont été transcrits sous dictée ou sous forme de notes d'enquête. Avant d'en détailler les motifs essentiels qui les composent, il y a lieu de les présenter globalement. Ils ont été recueillis par dix-huit enquêteurs et proviennent d'autant de comtés différents. Comme il s'agit d'une tradition encore vivante, leur répartition géographique n'est pas sans importance. Elle est principalement concentrée, comme c'est naturel, dans le comté de Bellechasse (douze versions) et dans les comtés limitrophes: Dorchester (sept versions,) Lévis et Québec (quatre versions chacun), Montmagny-L'Islet (trois versions), etc. . . Les autres versions proviennent d'aussi loin que Matane d'un côté et Montréal de l'autre. Une seule vient du Nouveau-Brunswick. A noter cependant, que les témoignages lointains ont été véhiculés par des personnes qui avaient quelques attaches particulières avec Bellechasse ou Lévis; ou bien ce sont des versions floues, réduites à deux ou trois motifs secondaires.

La forme que prennent ces témoignages est très généralement celle de la conversation. Un dialogue s'engage entre l'enquêteur et son informateur, parfois aussi avec les autres personnes présentes. Car n'importe qui peut propager des légendes, soit pour compléter l'information du témoin principal, soit même pour la contredire. La variabilité est une caractéristique fondamentale de la légende, chacun rapportant ce qu'il croit être le plus vrai, ce que les anciens lui ont dit ou ce qu'il en a retenu. Exceptionnel-

lement la légende prend la forme d'un récit continu, structuré comme l'est le conte, précisément lorsque le témoin est en même temps un conteur de contes. Ordinairement à l'inconsistance de la forme correspond aussi une certaine fluidité du contenu autour d'un noyau central et de quelques thèmes secondaires. D'où le caractère fragmentaire de la plupart des versions, quelques-unes n'étant même que des bribes. Un détail cependant se retrouve presque toujours au début ou à la fin de chaque témoignage, c'est la référence à une source personnelle d'information pour bien démontrer la sincérité de ce que l'on raconte.

Comme il serait beaucoup trop long de recenser un à un cinquante-deux témoignages oraux,⁶⁴ je me contenterai d'en dénombrer brièvement les principaux motifs avant de citer au texte le plus remarquable d'entre eux. Le noyau principal ici c'est évidemment le crime ou les crimes attribués à la Corriveau, auquel s'ajoutent la cage de fer dans laquelle elle a été enfermée et les peurs qu'elle a suscitées par des apparitions nocturnes.

La date exacte des événements n'a pas été retenue par la tradition orale. La tendance générale cependant est de la rapprocher plutôt que de l'éloigner de notre époque. Une seule version mentionne que ça se passait sous le régime français. La plupart des autres disent que c'est arrivé il y a bien longtemps, il y a cent ans et peut-être cent-cinquante ans. « Mon père a vu la cage », dit un témoin de soixante-douze ans. Un autre de quatre-vingt-quatorze ans affirme l'avoir vue lui-même sur un tas de roches quand il avait neuf ou dix ans. Un troisième prétend que son grand-père a vu et connu la Corriveau en personne.

L'endroit du crime est généralement connu, comme étant Saint-Vallier, bien qu'une version le situe à Beaumont, une autre,

64. J'ai obtenu moi-même 14 de ces témoignages. Ne pouvant pour l'instant donner la liste complète des informateurs avec leur âge, conditions et lieux de résidence, je tiens cependant à remercier ceux qui ont recueilli les autres. Ce sont: Soeur Catherine Jolicoeur (9 versions), Michel Boucher (6 versions), Jean-Pierre Allard et Jean-Claude Bernier, Marcel Bélanger, Majella Dionne et Claude Bellavance, Marc Gagné, Jean-Claude Marquis (2 versions chacun). Ont aussi recueilli une version chacun: Rose-Aimée Bédard, Josette Bilodeau, Marie-Paul Cayouette, Jean Duberger, Jean-Claude Dupont, Lucette Gauvin, Pierre-Paul Jean et Maurice Dumais, Jean-Guy Lebel, Margaret Low, Marie Noël, André Proulx.

à l'île d'Orléans et une troisième, à Lauzon. A Saint-Vallier même, trois rangs sont nommés, le rang du bord de l'eau, le rang du Rocher et le rang de la Station (le véritable, celui qu'on appelait Village Saint-Jean Baptiste). « Je vous y conduirai, m'a dit l'abbé Proculus Corriveau, c'est entre les deux rivières (rivière des Mères et rivière Blanche), sur la terre de Polydore. Mais la maison n'existe plus depuis longtemps. »

Des personnes mêlées au drame, à peu près seuls subsistent Marie-Joseph et ses maris dont on sait vaguement les noms. Le père Corriveau, sa condamnation, sa dénonciation, son pardon, tout cela est oublié, de même que le sont les militaires qui ont présidé aux deux procès. Isabelle Sylvain n'est mentionnée qu'à propos d'une chanson que je n'ai pu retracer.

Par contre, la tradition abonde en détails sur celle qu'elle ne nomme plus que la Corriveau : une femme de mauvaise vie, une méchante femme, une sorcière qui parlait au diable, qui dansait avec le diable, une femme vendue au diable. Son crime s'est aussi multiplié comme le secret qu'un sénateur romain avait confié à sa femme. La rumeur publique a voulu très tôt qu'elle ait tué deux maris (huit versions). La tradition en a encore ajouté : trois maris assassinés (cinq versions), quatre ou cinq (deux versions), six (quatre versions), sept (cinq versions) et un nombre indéterminé (trois versions). Trois versions lui attribuent également d'autres meurtres, notamment d'enfants. Et détail qui n'apparaissait dans aucun texte imprimé, le dernier de ses maris l'aurait épousée avec la ferme intention de découvrir ce qu'elle faisait d'eux (six versions). Etant ainsi sur ses gardes, c'est lui qui l'aurait dénoncée à la justice, après avoir déjoué le stratagème qui devait aussi le faire mourir.

Quant au moyens que la Corriveau emploie pour se débarrasser de ses hommes, ce sont dans l'ordre de fréquence les suivants : le plomb fondu versé dans l'oreille ou les oreilles (dix versions), le poison précisé comme étant du vert de Paris ou de l'arsenic (cinq versions), le broc à fumier ou le croc (quatre versions). A ce moyen est rattaché le cas du cadavre traîné derrière

les chevaux pour faire croire à des ruades mortelles. L'étrangement avec un noeud coulant dans un câble apparaît deux fois. Enfin, les autres procédés mentionnés une fois chacun sont la grande aiguille plantée au coeur, l'épingle au cerveau et le rasoir pour égorger. Par un caprice étrange de la mémoire, la petite hache dont la Corriveau s'est servie, comme elle l'a avoué lors du second procès, ne se trouve pas dans cette énumération. Non plus que le coup d'étrille que le père Corriveau aurait asséné à son gendre Bouchard d'après un témoin du premier procès.

Comment peut-on expliquer qu'autant d'atrocités aient été attribuées, avec quelque vraisemblance, à une seule et même femme à partir du fait divers dont on connaît maintenant les circonstances par les pièces des deux procès ? C'est ce que le jeu combiné de la mémoire et de l'imagination nous permet peut-être d'élucider. Repassons chacun de ces meurtres pour essayer d'y voir un peu plus clair. D'abord, il faut bien se rappeler qu'en 1763 il n'existait pas de journaux en Nouvelle-France, la Gazette de Québec n'ayant commencé de paraître qu'en 1764. Rien ne fut donc publié à ce moment-là sur la Corriveau et pendant tout le siècle qui a suivi. Les pièces officielles des procès étant retournées en Angleterre, il n'en était resté au Canada que des bribes concernant les deux sentences, mais aucune description du crime lui-même.

Lorsque Faribault et de Gaspé se sont intéressés à l'affaire Corriveau, il n'existait plus de témoins oculaires des événements. Le forfait était déjà passé de l'état de souvenir personnel (*memorata*) à celui de légende collective (*fabulata*). Comme Marie-Joséphite s'était mariée deux fois, la rumeur a voulu qu'elle ait fait mourir ses deux maris, chacun d'une manière différente. Mais les moyens employés n'étaient vraisemblablement pas les mêmes pour tous ceux qui racontaient les deux meurtres. Or, il a dû arriver un temps où l'on avait plus de moyens de tuer que de maris. D'où la multiplication de ceux-ci.

Cette explication paraît simpliste mais c'est la plus vraisemblable. Reste à savoir d'où venaient les variations. Là-dessus aus-

si, la réponse, sans être absolument certaine, ne me paraît pas trop compliquée. Il faut se rappeler qu'entre 1763 et 1863, c'est en grande partie trois, quatre ou cinq générations d'illettrés qui se transmettent l'histoire puis la légende de la Corriveau. Illettrés ici n'est pas synonyme d'ignorants. Ces gens avaient un répertoire extrêmement riche de contes merveilleux et fabuleux et ils s'en servaient fréquemment dans leurs veillées hivernales. C'était avec les chansons, les danses et les histoires de peurs leur principal divertissement. C'est très probablement par des transferts de motifs appartenant à d'autres récits traditionnels que la Corriveau s'est vu attribuer tant de crimes.

Le plomb fondu dans l'oreille ne me paraît pas faire de doute quant à son origine. C'est en tout cas un des motifs les plus anciens et tenaces. Il est mentionné en premier lieu par Faribault et de Gaspé et la plupart des versions écrites l'ont repris. Or, c'est aussi un motif indexé par Stith Thompson (S 112.3, *Murder by hot lead poured into ear.*)⁶⁵ Ce qui veut dire qu'il n'est pas exclusif à la légende de la Corriveau. Ce même motif se retrouvait déjà dans l'Italie ancienne associé au martyr de saint Procope à qui les « Arabes versaient du plomb fondu dans les oreilles. »⁶⁶ On se rappellera par ailleurs que le spectre du père d'Hamlet révèle avoir été mis à mort par un procédé analogue pendant qu'il sommeillait dans son jardin :

Upon my secure hour thy uncle stole
 With juice of cursed hebenon in a vial,
 And in the porches of my ears did pour
 The leperous distilment...⁶⁷

Plus près de nous encore le motif se retrouve dans un conte populaire canadien où une femme se défait d'un voleur endormi en lui versant de la graisse bouillante dans l'oreille.⁶⁸

65. Stith Thompson. *Motif-Index of Folk-Literature — A Classification of Narrative Elements in Folktales, Ballads, Myths, Fables, Mediaeval Romances, Exempla, Fabliaux, Jest-Books and Local Legends.* Revised and Enlarged Edition. Bloomington Indiana University Press. 6 vol. 1957.

66. Marc Monnier. *Les contes populaires en Italie.* Paris, G. Charpentier, éd., 1880, p. 73.

67. William Shakespeare, *Hamlet* Acte I, scène 5.

68. Archives de Folklore. Collection Jean-Claude Marquis, *Le voleur déguisé en femme*, enreg. 386.

Ce procédé est assimilable à un poison, autre motif indexé par Stith Thompson (motif S 111. *Murder by poisoning*). Nous devons à James Lemoine la plus ancienne insinuation que la Corriveau ait été empoisonneuse.⁶⁹ On sait le rôle que William Kirby lui a donné dans son roman et de quelle façon il a induit en erreur plusieurs historiens. L'empoisonnement est assez fréquent dans les contes et il n'est pas assez rare dans la réalité pour qu'il soit nécessaire d'aligner une longue liste de cas parallèles. Rien d'étonnant donc à ce que ce motif se retrouve dans la légende.

Le coup de broc ou de croc à fumier est plus particulier. Il remonte au procès de 1763. C'est la présence de cet instrument près du cadavre de Dodier qui fit d'abord porter les soupçons sur Joseph Corriveau plutôt que sur sa fille. La tradition l'a conservé, comme un grand nombre de textes imprimés à la suite de Faribault et de Gaspé.

L'étranglement avec un noeud coulant passé dans le cou de la victime (Motif S 113. *Murder by strangling*) apparaît dès 1863 chez James Lemoine.⁷⁰ C'est aussi un motif universel qui vient des contes populaires. Il en est de même de l'aiguille plantée au coeur (Motif S 115.3. *Murder by piercing with pins and needles*), qui est à rapprocher du petit stylet avec lequel Kirby fait poignarder Caroline de Saint-Castin. En outre, il ne faut pas oublier que l'aiguille piquée dans un objet, une poupée par exemple, était un moyen assez courant d'enrayer les sorts ou de les provoquer. Reste l'épingle piquée dans le cerveau (motif S 115.2. *Murder by sticking needle through head*). Une légende parallèle veut qu'une pauvre femme dont le prénom était Césarie ait fait mourir des enfants de cette façon. C'est aussi un motif qui apparaît dans le conte-type 400 dont on a recueilli plus de quatre-vingt versions françaises au Canada. Avec cette différence toutefois que l'épingle ne fait qu'endormir pour une longue période ou cause la métamorphose du personnage.

De tous les éléments de cette légende, c'est la cage de fer qui est le plus stable et probablement celui qui a le plus frappé l'ima-

69. Voir *Le triple destin*. . . « Les Cahiers des Dix », no. 34, 1969, p. 251.

70. *Ibid.*

gination populaire. A peu près toutes les versions l'ont conservé, avec des nuances cependant. La cage est de fer ou d'acier, et une fois de vitre. Elle est ronde, « pas plus grosse qu'elle » [Marie-Josephte]; « elle avait sa formance », précise une informatrice. Douze versions affirment que la Corriveau y fut enfermée vivante et qu'elle a mis bien du temps à mourir. On entendait ses lamentations et ses cris à une grande distance. On lui jetait des croûtes de pain, de la nourriture ou des cailloux selon les sentiments de pitié ou d'indignation qu'elle inspirait. La cage était hors de portée, suspendue à une haute branche d'un arbre ou à une potence.

On a assez bien retenu le site de la cage au carrefour des chemins de Lauzon et Bienville (six versions). Une informatrice nous a même fait un graphique pour bien indiquer la « petite route » à proximité de la rue Wolfe où elle se rappelait avoir vu l'arbre sec auquel la Corriveau avait été suspendue. Cependant, six autres informateurs déplacent la cage dans Lévis, la situant près du cimetière ou au Rond Point, inexistant en 1763. Quatre versions localisent la cage un peu plus vers l'est, au pont Lallemand, à la limite de Lauzon, et même dans Beaumont, route Saint-Charles. Une seule version lui fait traverser le fleuve et va la jucher sur les hauteurs de Saint-Tite-des-Caps d'où la vue en plongée, sur l'île d'Orléans, permet de constater que tous les sorciers et feux follets ne sont pas que du côté sud. Enfin, quelques versions ne précisent pas l'endroit de l'exposition dont la durée est elle aussi sujette à quelques variantes. Elle a duré longtemps (six versions), plusieurs mois, cinq ou six (deux versions), une année, plusieurs années (quatre versions), et sans précision pour beaucoup d'autres, alors que l'on sait par le permis de l'enlever signé de James Murray que cette exposition fut de quarante jours.

Sa disparition aussi se prête à des interprétations diverses, étant entourée de mystère. Elle fut enlevée par les habitants, par des jeunes gens contre le gré des autorités ou avec leur consentement; une version affirme même, comme l'avait fait Louis Fréchette, que le diable est venu la chercher. Une autre enfin prétend qu'elle a sombré dans le Saint-Laurent alors que la Corriveau essayait d'aller rejoindre ses amis de l'île d'Orléans.



La Corriveau. Assiette d'émail sur cuivre de Thérèse Brassard, 1957.
Collection privée. Photo Léon Bernard.

Je pourrais encore m'étendre longuement à énumérer les peurs que la Corriveau et sa cage ont provoquées. Je préfère laisser la parole à l'excellente conteuse de soixante-dix-huit ans, qui a enregistré la meilleure version de cette légende, Madame Wilfrid Fradette de Saint-Raphaël de Bellechasse. Sa version est celle qui réunit le plus grand nombre de motifs autour des deux noyaux des crimes et de la cage.

* * *

LA CORRIVEAU⁷¹

La Corriveau, c'était une méchante femme. A mariait autant d'hommes comme elle était capable d'en trouver. Elle en a marié six. Le premier, il était après étriller son cheval, et puis elle a pris un broc pour... tasser (ramasser) l'engrais. Pis a lui en a envoyé un coup par la tête. Il a tombé à terre sour le cheval. Le cheval a eu peur. Ça fait que le cheval l'a rué. Il était mort. Rien qu'assommé avec le broc, c'était assez. Là, elle a couru vite ment chercher du monde. Et puis le monde sont venus, puis ils ont ramassé son mari sour le cheval. C'était bien entendu que c'était le cheval qui l'avait tué.

Aussitôt, pas longtemps après, a s'était fait' un autre cavalier, pis a s'est remariée. Là, celui-là, a était tanné de lui; a voulait en avoir un autre. A lui a coulé du plomb dans les oreilles. Avant de s'coucher a lui avait donné un bon coup, un bon verre d'eau d'endormitoire pour l'endormir. Aussitôt qu'il a été endormi, elle a pris du plomb qui bouillait là, puis a y a envoyé dans les oreilles. Ça fait qu'il est mort, ça a pas été long. Et puis là, ben, i' était mort. Alle a fait' comme le premier. A l'a fait enterrer.

Lui fallait un troisième ensuite. Le troisième lui, a y a planté une grande aiguille au coeur. Pour commencer à jeux donnait toujours un verre d'eau d'endormitoire quand a voulait s'en débarrasser le soir. A lui a donné un verre d'eau d'endormitoire, pis il s'est couché ben endormi. Aussitôt qu'il a été couché a lui a envoyé une aiguille au coeur. Alle a eu le temps de la placer comme il faut pour le faire mourir. Ça pas été

71. Archives de Folklore. Collection Luc Lacourcière, enreg. 1658. Conté par Madame Wilfrid Fradette (Angéline Roy, 1875-1958) à Saint-Raphaël de Bellechasse, le 15 novembre 1953.

long non plus. Lui, il est mort pas longtemps après. Alle a fait' comme les premiers.

Le quatrième, lui, a y a donné du vert de Paris assez fort, de la poison assez forte, [qu'] après avoir pris sa dose là, il s'est pas réveillé. Il s'est endormi pis il a resté endormi.

Puis l'autre, lui, ensuite, le cinquième, alle lui a envoyé une épingle, une grande épingle à chapeau dans le cerveau, dans la tête. A lui a envoyé une grande épingle à chapeau. Il est mort lui aussi.

Et puis le sixième, lui, alle l'a étouffé. A lui a passé une corde dans le cou pis a l'a passée au travers du mur puis alle l'a étouffé. Finalement quand alle est revenue d'en arrière de la maison, quand alle est revenue dans la maison, il était ben mort ben étouffé. Ça, c'a été son sixième.

Le septième lui, il a dit: « Moé, je me marierai avec elle, mais i' dit, j' déclarerai ben quoi c'qua fait de ses maris. C'est une affaire, c'est certain qu'a les fait mourir. Ça fait qu'il s'est marié avec elle. Au bout de quelque temps, a commençait à s'en tanner étou, a y a greyé un coup chaud, le soir avant de se coucher, d' l'eau d'endormitoire. A y a donné. I' dit:

— Ah ! ben, i' dit, j' sus ben content. A soir, i' dit, j' m'endors assez, ça c'a va m'endormir. I' dit, t' es ben smatte.

Il a pris son verre, et puis il a attendu qu'alle aye le dos viré un peu, pis il l'a répandu, il l'a jeté, soit sur le lit ou bien... Il l'a répandu, dans tous les cas. Puis il a pris le verre, pis il a fait semblant de l'égoutter dans sa bouche, pis il y a redonné. Alle était contente. A pense: « Ça r'tardera pas, il va dormir ».

Ça fait que là, a voulait l'étouffer encore celui-là, pareil comme alle avait fait' de l'autre. Alle a pris sa corde pis a y a amanché un noeud coulant dans le cou. Lui dormait, i' ronflait, i' faisait le dormeur; i' ronflait puis a le bordassait tranquillement; a y mettait sa corde autour du cou ben arrangée; puis a passe la corde, [par] la porte dans le mur; puis alle arrange ça comme il faut; puis a s'en va par dehors, derrière la maison. Puis a commence à haler sus la corde. Ça fait que lui, quand il l'a vue sortir dehors, il s'est ôté la corde d'dans le cou, puis il l'a mis' dans un oreiller. Comme de raison qu'a n'a [pas] eu connaissance. Quand alle a commencé à haler sur la corde un peu, il s'est mis à:

Euh ! Euh ! Euh !

Il tirait sus l'oreiller, il tirait sus l'oreiller en criant. Ça 'a pas été long, i' a arrêté. Il faisait voir qu'il étouffait. I' dit, j' lui tiens tête, celui-là.

Quand alle a halé, ben halé sus l'oreiller là, que rien grouillait dans la maison, alle a rentré pour voir si il était ben mort. Et puis lui, il s'était caché derrière la porte. Après:

— Comment, i' dit, t'as voulu m' tuer ?

— Comment, mais a dit, t' es pas mort ? A dit comment ça s' fait ça ?

— Ben, i' dit j'ai été plus fin que toé, i' dit, tu vois, astheur, je vas être obligé de te déclarer.

Ça fait que là, ben, je crois ben qu'ils ont pas eu grandes amitiés ensemble ce soir-là. Il l'a déclarée. C'était le septième. Là, ils 'n ont r'levés qui avaient été enterrés. Puis ils ont toute trouvé avec quoi c'qu'a les avait empoisonnés, comment c'qu'ils étaient morts. Et puis là, ben, ça s'est mis à se parler. A fallu qu'ils l'ayent mis' à mort. Dans c' temps-là, les créatures, ils en pendaient pas beaucoup. Ils les faisaient mourir autrement. Ils en pendaient pas beaucoup. Ça fait qu'elle, ils ont trouvé qu'après avoir tué sept [sic] maris, a méritait d'être encagée. Ils lui ont fait' une grand' cage de fer, et puis ils l'ont accrochée au côté d'un chemin, du grand chemin qui descend à Québec là. Et puis ils l'ont accrochée par la margoulette avec un crochet de fer. Ils lui ont passé un crochet de fer dans la margoulette et puis ils l'ont accrochée là. Puis alle est morte là.

Là, alle y a resté longtemps. Il était venu un temps qu'elle avait les os séchés par l'air, le soleil, par la pluie, le beau temps et le méchant temps. Et puis la chair tombait comme de raison en séchant. Et puis la cage criait, la cage criait: « *ein, ein ein* ». Ça fait qu'ils se sont plaints au conseil. Et puis ils ont obligé le conseil de la ôter de d'là. Alle a été là ben longtemps, mais j'sus pas capable de dire comment d'années. Alle a été là ben longtemps. Là le conseil a demandé pour la faire enterrer. Là, ils l'ont faite enterrer, j' sais pas où c'est.

Et puis après ça, ben ils avaient faite une histoire. Mon défunt père passait par là et puis il avait peur. Rendu dans Beaumont là, à peu près où c'est qu'alle a été, qu'à restait là, i' v'nait de la ville puis il était ben chaud. Et puis tout d'un coup il entend dans sa voiture, les roues ça faisaient tic tac, tic tac, tic tac, il dit: « Quoi c'est qu' c'est là ? Ça se brise-t-i', com-

ment ? » Ça fait qu'il avait sa bouteille à ras lui, il prend sa bouteille, puis il en prend un bon coup. I' débarque puis il se met à r'garder quoi c'qu'y avait dans les roues. I' s' met à examiner ça. Y avait rien dans les roues. I' remarque i' fait encore un p'tit boute.

— Ah ! i' dit, c'est toé, la Corriveau, là qui viens m'agacer là, c'est toé là. Ah ! i' dit, j'ai pas peur de toé.

Fait encore un p'tit boute; encore tic tac; i' part, puis ça r'augmentait. Toujours qu'i' débarque encore une fois puis il prend encore un bon coup du p'tit rhum rouge là; il r'garde autour de la voiture, y avait rien. Sa jument s'appelait Gravelle. Ça fait qu'i' dit: « Gravelle, allons-nous-en, Gravelle ».

Ça fait qu'i' remarque dans sa voiture. Là, la jument est pas capable de partir. Ça bloquait ses roues. La jument partait pas. « Ah ! ben, i' dit, j' m'as rester icite ». Il dételle sa Gravelle, i' la met au côté du chemin. I' dit: « Y a un beau p'tit fosset, i' dit, icite, tu boiras là-dedans. I' dit, laisse-moi pas, j' m'as me coucher pis j' m'as dormir ».

Là, i' s' couche. I' était dans les bleus, comme de raison, il était ben chaud, ben chaud. I' prend une bonne gorgée encore avant de se coucher, de son p'tit rhum rouge. Et puis là, il s'endort, puis il rêve à la Corriveau. Là, la Corriveau arrive et puis a se met après lui, et puis: « Viens m' traverser sur l'île d'Orléans. Faut que j'aille danser avec mes amis. Tiens r'garde ». A lui montrait l'île d'Orléans. L'île d'Orléans était toute en lumière, et puis ça dansait sur l'île d'Orléans. Ça, il rêvait ça, comme de raison. A dit:

— Moé, j' peux pas passer le Saint-Laurent, a dit, le diable me conduit partout où c'que je veux aller. Mais, a dit, pour passer le Saint-Laurent, le diable a pas droit; il est pas capable de me passer sur son dos, parce que le Saint-Laurent est béni. Viens me passer toi, t' es capable.

Il passe le restant de la nuit avec la Corriveau. Il fait des beaux rêves à son goût. Le lendemain matin, il se réveille; le p'tit jour commençait à paraître. I' dit:

— Où c'est que j' sus ? — Dans Beaumont, dans Beaumont.

Ça fait qu'il r'garde sa jument au côté du chemin. A mangeait tranquillement et puis, lui, i' r'garde sa voiture. Y avait rien de dérangé. Tout était correct. Mais là, la peur le prend; là il a eu bien plus peur que la nuit dernière. Là, i' remarque dans sa voiture, et puis il s'en va chez-eux. Quand il arrive chez-eux — il restait à Saint-Gervais, ce beau-père-là, ce dè-

funt père-là, il restait à Saint-Gervais — quand il arrive à Saint-Gervais, il ose pas en parler à ses parents. Ça été quinze jours, trois semaines après qu'il a eu c'tte peur-là, là, qu'il a conté ça à sa famille. Avant ça, il osait pas d'en parler; il avait honte.

Et puis après ça ben, j' sais pas là, i a pas r'tourné rester avec elle; ni qu'il a rêvé à elle. Il n'a pas parlé. Ça été fini d'en par là.

* * *

Après qu'elle eut terminé ce long récit pendant lequel ses auditeurs — une douzaine de personnes de sa famille — l'avaient écoutée religieusement, madame Fradette fit une pause, sans doute pour apprécier l'effet produit, et, comme personne ne disait mot, elle ajouta : « Mon grand-père Thomas Fradette contait ça du commencement à la fin comme un beau chapelet. » Dans son esprit, cela voulait dire beaucoup mieux que moi, sans rien oublier.

Pourtant, j'étais émerveillé de retrouver une personne capable de raconter aussi spontanément la légende dont je n'avais jusque là obtenu que des éléments épars. Il y avait plusieurs détails inédits dans sa description des maris et des meurtres. Certes la seconde partie de son récit offre beaucoup de points de ressemblance avec celui de José Dubé, mais aussi des divergences notables dans le style et les motifs qui excluent une lecture personnelle et récente. Madame Fradette ne connaissait d'ailleurs ni de Gaspé, ni le roman des *Anciens Canadiens*, comme j'ai eu soin de m'en assurer.

Son récit est allégé des épisodes qui sont plus particulièrement de l'invention du Seigneur de Saint-Jean-Port-Joli, la description un peu trop insistante, avec réminiscences classiques, des sorciers aux yeux de cyclopes et de leur grand diable de chef au chapeau « surmonté d'une épinette en guise de plumet. » Il ne contient aucune des chansons et rondes, parodies ou pastiches de chansons populaires, dont de Gaspé s'excusait de façon amusante en laissant « toute la responsabilité » aux sorciers de l'île d'Orléans. Ma-

dame Fradette concentre son intérêt sur l'intervention de la Corriveau. « Ils ont fait une histoire », dit-elle. Qui donc ? Mais les vieux, ceux qui contaient ça « comme un beau chapelet », une histoire dans laquelle son défunt grand-père de Saint-Gervais et sa jument Gravelle sont incapables de dépasser Beaumont, parce que la Corriveau vient les agacer et bloquer les roues de leur voiture. La vision de François Dubé est ici interprétée comme un rêve provoqué par le « petit rhum rouge. » Ces divergences et d'autres semblables, de même que les ressemblances évidentes entre les deux récits peuvent bien avoir une source commune et ne pas représenter seulement l'influence de l'un sur l'autre. Après tout, le véritable récit de José Dubé ne nous est connu que par la transposition qu'en fit de Gaspé dans le cadre de son roman.

Quoi qu'il en soit, les peurs provoquées par la cage de la Corriveau remontent à un passé trop lointain pour que ce soient des souvenirs personnels (*memorat*). Elle ne tourmente plus guère la nuit le pauvre monde. Mais son histoire et sa légende (*fabulat*) n'ont jamais cessé d'intriguer notre conscience collective.⁷²

Luc Lacourcière

72. Addendum. Le paragraphe suivant devrait se trouver à la page 234 de la présente étude, après le renvoi à la note 18:

Dans un ouvrage en collaboration intitulé *La petite Histoire des Paroisses de la Fédération des Cercles de Fermières du District régional No 4, Contés de Lévis, Bellechasse, Dorchester et Lotbinière* [Beauceville, l'Éclaireur, 1951], la secrétaire du Cercle des Fermières de Notre-Dame-de-Lévis, madame Horace Huot, rappelle que parmi « les événements importants qui ont troublé [la] quiétude » des habitants de la côte de Lauzon, il y a eu « en premier lieu. . . le triste souvenir de la Corriveau. Cette femme, dit-elle, s'étant mariée trois fois, empoisonna ses trois maris; elle fut condamnée à mort pour servir d'exemple, son corps fut enfermé dans une cage de fer. . . Cette cage balancée par le vent faisait un bruit d'enfer, propre à faire dresser les cheveux sur la tête. . . » p. 28.

Quant à la secrétaire du Cercle des Fermières de Saint-Vallier, elle ne souffle mot de Marie-Josephte Corriveau.